

Du 3 au 7 février 2025

Web'rencontres



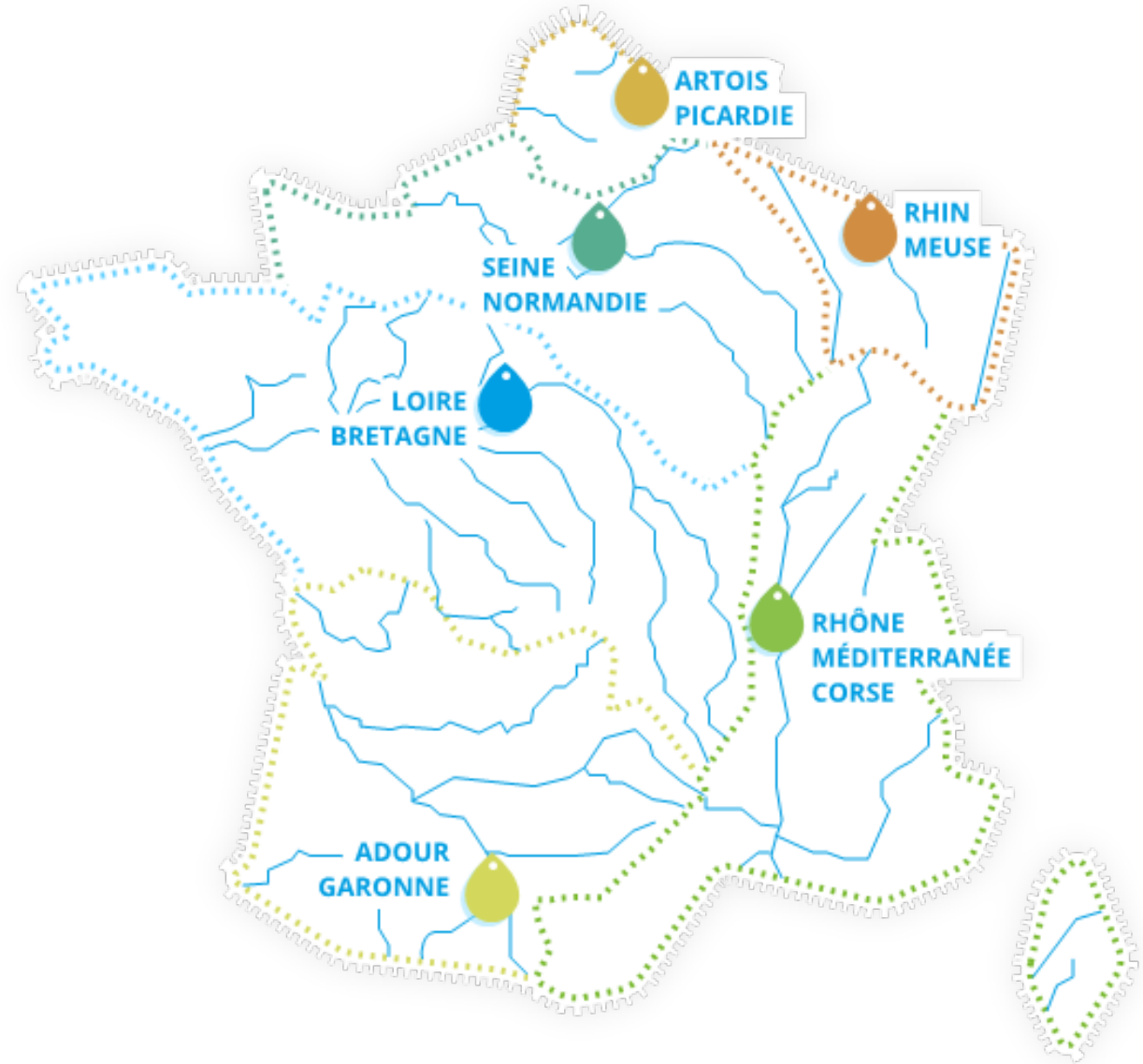
**Agir pour l'eau :
des solutions et
des financements**

Le webinaire va bientôt commencer...

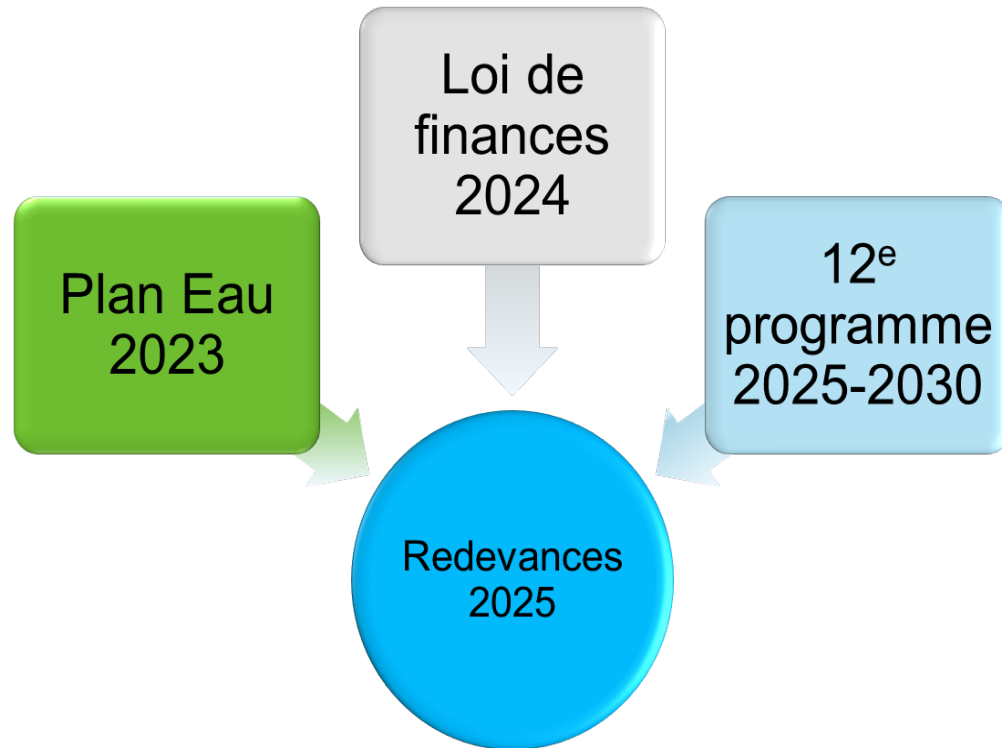


Les agences de l'eau

- Les **6 opérateurs de l'État** en charge de la gestion durable de la ressource en eau et de la protection des milieux aquatiques par bassin hydrographique
- **Un comité de bassin** ("parlement" de l'eau par bassin hydrographique) représentant tous les usagers
- **Un programme d'action** pluriannuel : le 12^e programme 2025-2030
- **Une agence** au service des projets de préservation des grands et petits cycles de l'eau



Le dispositif redevances 2025 : une concertation territoriale dans un cadre national

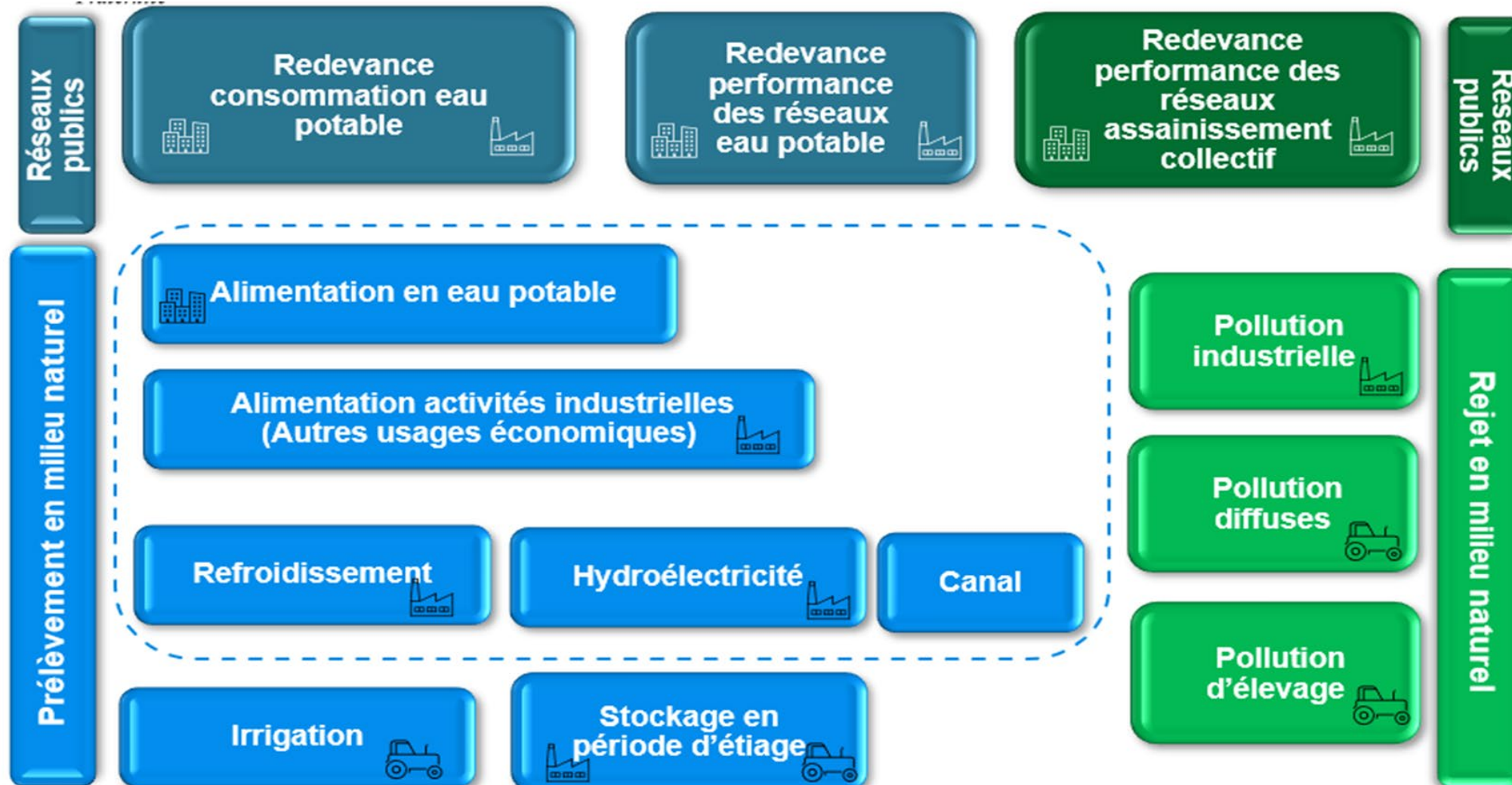


- Une **dynamique politique** de l'Etat avec le **plan eau de 2023**
- La **réforme du cadre législatif** et réglementaire avec la **loi de finances 2024** et le décret du 9 juillet 2024
- La **territorialisation avec les taux** votés par le Comité de bassin pour le **12^{ème} programme**

Nouveau dispositif des redevances 2025

- **0 redevance « milieu naturel » modifiée**
- **1 outil générateur de recettes mais aussi un outil incitatif à une gestion responsable de l'eau**
- **2 clés d'imposition :**
 - Réseaux publics / milieu naturel
 - Prélèvement / pollution
- **3 redevances supprimées :** pollution domestique, modernisation des réseaux de collecte domestique et non-domestique
- **4 redevances « réseaux publics » de la facture d'eau dont 3 nouvelles redevances :**
 - redevance prélèvement sur la ressource pour l'alimentation en eau potable,
 - **redevance consommation d'eau potable**
 - **redevance performance des réseaux d'eau potable**
 - **redevance performance des systèmes d'assainissement collectif**

Les redevances au 1^{er} janvier 2025



LES REDEVANCES RESEAUX PUBLICS

Les redevances « réseaux publics »

Les 4 redevances de la facture d'eau et d'assainissement

1

Prélèvement pour
l'alimentation en eau potable

2

Consommation en eau
potable

3

Performance des réseaux
d'eau potable

4

Performance des systèmes
d'assainissement collectif

N
o
u
v
e
a
u
t
é

Les redevances **supprimées**

- Redevance pollution domestique
- Redevance modernisation des réseaux de collecte
- Redevance modernisation des réseaux de collecte des industriels

Les nouvelles redevances : la redevance consommation d'eau potable

- Pour **tous les abonnés au réseau public** sans distinction d'usage
=> redevabilité des industriels raccordés
- Imposition de tout m³ d'eau potable distribué**
- sans exonération** hors abreuvement des animaux
- sans plafonnement**, y compris pour les industriels
- Taux unique par bassin** soit un taux pour le bassin Loire-Bretagne de 0,33 €/m³ en 2025 et 0,294€ en 2026 puis 0,30 € à compter de 2027

Mode de calcul

**Volume d'eau
facturé à l'abonné
du réseau d'eau
potable x taux**

Les nouvelles redevances : les redevances performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif

- ❑ Elles ont pour objectif de **récompenser les pratiques vertueuses** et de valoriser les efforts de connaissance et de maîtrise des réseaux selon le principe « **connaitre pour mieux agir** »
- ❑ **Ce sont des redevances modulées :**
 - ❑ **Coefficient de modulation :** axes de modulation + critères de pondération
 - ❑ **Axes de modulation :**
 - ❑ **Gestion patrimoniale et taux de fuites** pour l'eau potable
 - ❑ **Autosurveillance, conformité réglementaire et rendement** pour l'assainissement collectif
 - ❑ Exemples de **critères de pondération**: *cartographie des réseaux, plan d'action, bonne destination des boues d'épuration,*
- ❑ **Objectif:** le plus petit coefficient de modulation c'est-à-dire 0,2 pour l'eau potable et 0,3 pour l'assainissement collectif.
- ❑ **Qualité de déclaration des données** sur SISPEA ou sur le portail assainissement VERSEAU => **accompagnement 2025**
- ❑ **Obligations préexistantes et adaptées** mais valeur fiscale nouvelle

Modes de calculs spécifiques pour la performance

Redevance performance =
volume x **taux** x **coefficient de modulation**

Modulation globale en fonction de la part du volume distribué pour l'eau potable et de la charge entrante en DCO pour l'assainissement de chaque système

Transition 2025

- **Redevances performances = volume x taux x coefficient de modulation (CM)**
- **Une transition progressive pour les redevances performance :**
 - **2025** : une année de **transition** avec des **modulations forfaitaires maximales** (bons coefficients pour tous)
 - Coefficient de modulation performance des réseaux **d'eau potable 2025 = 0,2**
 - Coefficient de modulation performance des réseaux **d'assainissement collectif 2025 = 0,3**
 - **2026** : **première année** avec des **modulations de performance réelles**
 - Coefficient de modulation performance des réseaux **d'eau potable 2026 = 0,2 < CM < 1**
 - Coefficient de modulation performance des réseaux **d'assainissement collectif 2026 = 0,3 < CM < 1**

MEMO COLLECTIVITES / QUE DOIT FAIRE UNE COLLECTIVITE ?

DELIBERER

La délibération

- La collectivité compétente en matière d'eau potable et/ou d'assainissement collectif doit délibérer **avant l'émission des premières factures d'eau de l'année**
- Elle doit délibérer pour **répercuter sur la facture d'eau les taux et les taux modulés** (redevances performance). Pour 2025, voici les taux :
 - 0,33 € HT/m³ pour la redevance consommation d'eau potable
 - $0,10 \times 0,20 = 0,02$ € HT/m³ pour la redevance performance des réseaux d'eau potable
 - $0,28 \times 0,3 = 0,084$ € HT/m³ pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif
- Elle doit transmettre sa délibération à son exploitant (délégataire ou régie).
- Cette **délibération est à renouveler tous les ans**

Mémo collectivités (eau-loire-bretagne.fr)



La réforme des redevances
Mémo collectivités

2024
2025

La réforme des redevances entre en vigueur au 1er janvier 2025 et instaure notamment **trois nouvelles redevances** en remplacement des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.



- [Redevance pour performances des systèmes d'assainissement collectif](#)
- [Redevance pour performance des réseaux d'eau potable.pdf](#)
- [Redevance sur la consommation d'eau potable.pdf](#)

COLLECTIVITÉS

JE DÉLIBÈRE



Afin de répercuter les redevances sur les factures vous devez prendre **une délibération avant la première facturation émise en 2025.**

Un modèle type est à votre disposition sur : <https://www.fnccr.asso.fr/article/reforme-des-redevances-des-agences-de-leau/?uConnexion=1>

EN 2025 : COEFFICIENTS FORFAITAIRES

Les coefficients de modulation des redevances performances sont forfaitaires et fixés à 0,2 pour l'eau potable et 0,3 pour l'assainissement collectif.



La réforme des redevances
Mémo collectivités

2024
2025

COLLECTIVITÉS

JE RÉPERCUTE



Conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, les redevances sont à répercuter sur **les factures d'eau et d'assainissement des abonnés dans la rubrique « organismes publics »**

Les taux des redevances AELB du 12ème programme ont été publiés au JO du 30 octobre 2024 et sont également à disposition sur notre site : [Les taux de redevances - Aides et redevances - Agence de l'eau Loire-bretagne](#)

Modèle type d'une facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

Modèle d'une facture type pour 2025						
Détail de votre facture						
Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	
N° 632365	7 000 m ³		6 880 m ³		120m ³	
Libellé	Base	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	Taux TVA	Montant en € TVA	Montant en € TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement	1	20	20	5,5	1,1	21,1
Période du 15/11/2024 au 15/11/2025						
Consommation eau	120	1,063	127,56	5,5	7,01	134,57
Période du 15/11/2024 au 15/11/2025						
Collecte des eaux usées						
Consommation assainissement	120	1,87	224,4	10	23,64	248,04
Période du 15/11/2024 au 15/11/2025						
Organismes publics (Agence de l'eau)						
Redevance sur la consommation d'eau potable	120	0,33	39,6	5,5	2,17	41,77
Redevance prélevement sur la ressource	120	0,0331***	3,97	5,5	0,21	0,83
Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,02*	2,4	5,5	0,132	2,532
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,084**	9,6	10	0,96	10,56

* tarif de 0,10€ x coefficient de modulation forfaitaire de 0,2
** tarif de 0,26€ x coefficient de modulation forfaitaire de 0,3
*** Taux correspondant à la catégorie 1.

LA FACTURE D'EAU

Le financement de l'eau en France :

- 23 milliards € de dépenses annuelles pour l'eau
- 10 % par les agences de l'eau

Le prix de l'eau en Loire Bretagne :

- **Prix = tarif + redevances**
- **Tarif = collectivités** = pour financer les investissements nécessaires au service public de l'eau = 90 % du montant de la facture
- **Redevances = agences de l'eau** = pour assurer la préservation de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques = 10% du montant de la facture



Source Cercle français de l'eau « Panorama du financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine- Synthèse de l'étude - novembre 2024 »



Modèle d'une facture type pour 2025

Détail de votre facture

Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	
Numéro 632365	7 000 m ³		6 880 m ³		120m ³	
Libellé	Base	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	Taux TVA	Montant en € TVA	Montant en € TTC
Distribution de l'eau						155,67
Abonnement	1	20	20	5,5	1,1	21,1
Période du 15/11/2024 au 15/11/2025						
Consommation eau	120	1,063	127,56	5,5	7,01	134,57
Période du 15/11/2024 au 15/11/2025						
Collecte des eaux usées						260,04
Consommation assainissement	120	1,97	236,4	10	23,64	260,04
Période du 15/11/2024 au 15/11/2025						
Organismes publics (Agence de l'eau)						55,69
Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,0331***	3,97	5,5	0,21	0,83
Redevance sur la consommation d'eau potable	120	0,33	39,6	5,5	2,17	41,77
Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,02*	2,4	5,5	0,132	2,532
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,084**	9,6	10	0,96	10,56
* tarif de 0,10€ x coefficient de modulation forfaitaire de 0,2						
** tarif de 0,28€ x coefficient de modulation forfaitaire de 0,3						
*** Taux correspondant à la catégorie 1.						

Taux modulé

REDEVANCE performance = Volume x taux modulé

TAUX MODULE = taux (0,10€ ou 0,28€) x coefficient de modulation

coefficient de modulation (CM) =

0,2 < CM < 1 pour eau potable

0,3 < CM < 1 pour assainissement collectif

Incidences sur la facture pour les usagers domestiques AELB

Une incidence limitée sur la facture de l'utilisateur domestique entre l'ancien dispositif 2024 et le nouveau en 2026 (foyer de 4 personnes consommant 120 m³ annuels) :

Niveau de performance de la collectivité	Incidence annuelle
Bonne performance	+ 2 €/an sur la facture d'eau
Performance moyenne	+12 €/an sur la facture d'eau
Mauvaise performance	+ 26 €/an sur la facture d'eau

DECLARER

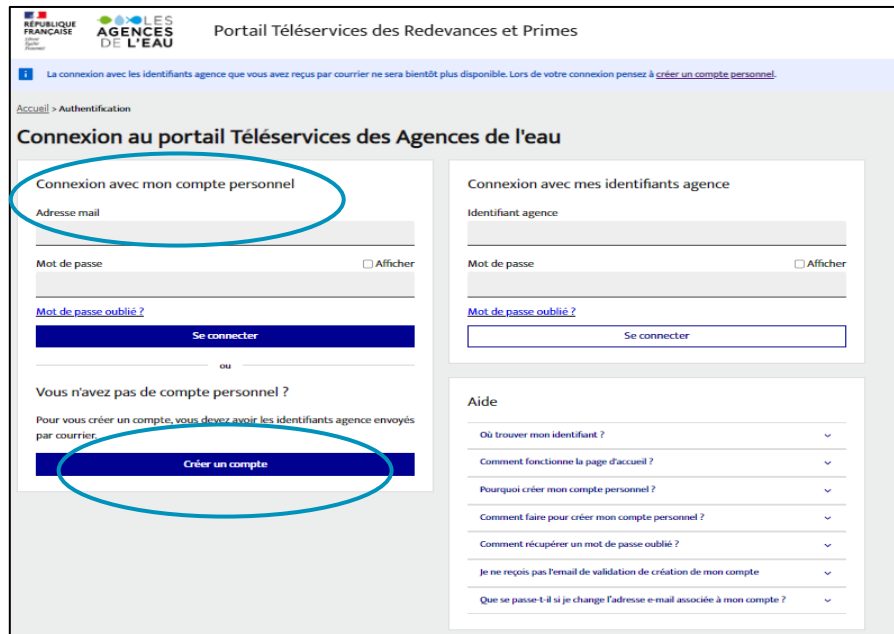
DECLARER SES REDEVANCES

Télédéclarer, communiquer, consulter

Je crée mon compte
Je me connecte



Je gère mon compte
Je déclare mes redevances



Télédéclarer
jusqu'au 31 mars



DECLARER SES DONNEES PERFORMANCE

Déclarer mes données AEP sur SISPEA

<https://www.services.eaufrance.fr/sispea>

Bienvenue sur le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement

Connexion

Identifiant * champ obligatoire

Mot de passe * champ obligatoire

Captcha * champ obligatoire

Se connecter

Mot de passe oublié ou non reçu ?

Si vous possédez un compte d'authentification mais que vous ne disposez plus de vos identifiants, réinitialisez votre mot de passe grâce à votre courriel ou votre identifiant en cliquant sur « Réinitialiser un mot de passe ». Si vous ne connaissez pas l'adresse mail ou l'identifiant à renseigner, contactez le gestionnaire local de votre département.

Réinitialiser un mot de passe

Accès au site de diffusion des données de l'observatoire

Accès au site de diffusion des données de l'observatoire

Nouveau : mise à jour des mots de passe de connexion

Procédure de réinitialisation de mot de passe

Le format du nouveau mot de passe :

- de 8 à 16 caractères
- une lettre majuscule
- une lettre minuscule
- un chiffre
- un caractère spécial

Pour le réinitialiser, cliquer sur le bouton "réinitialiser un mot de passe" sous l'espace de connexion dans la rubrique dédiée et suivez les consignes. Un identifiant, le nouveau mot de passe et le captcha est à renseigner pour se connecter. Accès au mode opératoire.

La saisie des données des collectivités, **prolongation jusqu'au 15 janvier**

Le respect de cette échéance permet de publier chaque année, le rapport sur l'organisation et les performances des services d'eau et d'assainissement, d'orienter les politiques nationales de l'eau et de transmettre en toute transparence ces informations auprès des usagers sur le site web de l'Observatoire.

Accès au courrier d'appel à la saisie des données sur Sispea du 24 juin 2024 pour les collectivités co-signé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale et par l'OFB.

Actualité importante pour les collectivités : Sispea devient l'outil de saisie unique des données techniques nécessaires au calcul de la future redevance performance eau potable des agences de l'eau.

Gouvernance

Le pilotage technique du site contributeur de Sispea a été confié à l'Office Français de la Biodiversité. Le Ministère de la Transition Écologique a le pilotage stratégique de la mission SISPEA. Les agences de l'eau sont partenaires du dispositif. Mentions légales du site disponibles ici.


Au 1^{er} juin 2025 , des nouveautés sur SISPEA

Nouveau : la saisie des données techniques pour la redevance performance eau potable

Mise à disposition de l'outil de simulation du coefficient de modulation de la redevance

Déclarer mes données performance d'assainissement collectif

<https://eau.agriculture.gouv.fr/verseau/>


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Portail d'authentification du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté
Alimentaire et de la Forêt


JE ME CONNECTE

Avec un compte Agent Avec un certificat Agent

Nom d'utilisateur ou adresse électronique

Mot de passe

SE CONNECTER


**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERBERE

SE CONNECTER

Saisie des données et mesures d'autosurveillance

ESTIMER SON COEFFICIENT DE MODULATION PERFORMANCE

Calculer la performance eau potable

Coefficient de performance

Rendement primaire		
Résultat	Niveau	Valeur Coefficient
Rendement <65+ILC/5	mauvais	1
65 à 85% de rendement + ILC/5	intermediaire	Entre 1 et 0,55
rendement >85+ILC/5	bon	0.55

ILVNC		
ILVNC >0,15 x D	mauvais	1
ILVNC entre 0,15 et 0,04 x D	intermédiaire	Entre 1 et 0,55
ILVNC < 0,04x D	bon	0.55

Rapport RPQS indicateurs P104,3 ou P105,3

Coefficient de gestion patrimoniale = C1+C2+C3+C4+C5 x 0,05

Plan des réseaux MAJ	Valeur Coefficient	
Existence = Oui	1	C1
Existence = Non	0	

Linéaire diamètre et matériau	Valeur Coefficient	
si ≥ 95	1	C2
si ≥ 90	0.8	
si ≥ 80	0.6	
si ≥ 70	0.4	
si ≥ 50	0.2	
sinon	0	

Linéaire date et période	Valeur Coefficient	
si ≥ 95	1	C3
si ≥ 90	0.8	
si ≥ 80	0.6	
si ≥ 70	0.4	
si ≥ 50	0.2	
sinon	0	

SIG bancarisant les fuites	Valeur Coefficient	
Existence = Oui	1	C4
Existence = Non	0	

Programme d'action	Valeur Coefficient	
Existence = Oui	1*	C5
Existence = Non	0	

*Taux renouvellement (si coeff perf mauvais)
1 = si taux de renouvellement ≥ 1,2
0 = si taux <1,2

Calculer la performance assainissement

Axe de modulation	STEU 20-200 EH	Pondération	STEU 200-2000 EH	Pondération	STEU ≥ 2000 EH	Pondération
Validation de l'autosurveillance (AS)	Acquise par défaut	0,3	Bonne réalisation de l'AS	Si 3 critères respectés = 0,3 Si 2 critères respectés = 0,15 Sinon = 0	Validation de l'AS de la STEU	oui = 0,2 non = 0
					Validation de l'AS du système de collecte	oui = 0,1 non = 0
Conformité réglementaire (indicateur P 254,3)	Conformité en équipement	Rédhibitoire	Conformité en équipement	Rédhibitoire	Conformité en équipement	Rédhibitoire
	Conformité globale du système d'assainissement	oui = 0,2 non = 0	Conformité globale du système d'assainissement	oui = 0,2 non = 0	Conformité locale en performances de la STEU	oui = 0,1 non = 0
					Conformité de la collecte temps sec	validé = 0,03 non validé = 0
					Conformité de la collecte temps de pluie	validé = 0,05 partiellement validé = 0,025 non validé = 0
					Limite des rejets directs en temps de pluie	oui = 0,02 non = 0
Efficacité du système d'assainissement	Absence de constat de pollution	oui = 0,2 non = 0	Production suffisante de boues ou évacuation de boues suffisante	oui = 0,1 non = 0	Indicateur de rendement performant	oui = 0,1 non = 0
			Bonne destination des boues d'épuration	oui = 0,1 non = 0	Bonne destination des boues d'épuration	oui = 0,1 non = 0

S'appropriier les données eau potable et assainissement

Profiter de l'année 2025 pour :

- s'approprier ses données 2023 et ainsi les comparer avec les données 2024
- estimer le coefficient de modulation réelle 2026 en octobre 2025

[Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service \(RPQS\) | Observatoire Sispea \(eaufrance.fr\)](#)

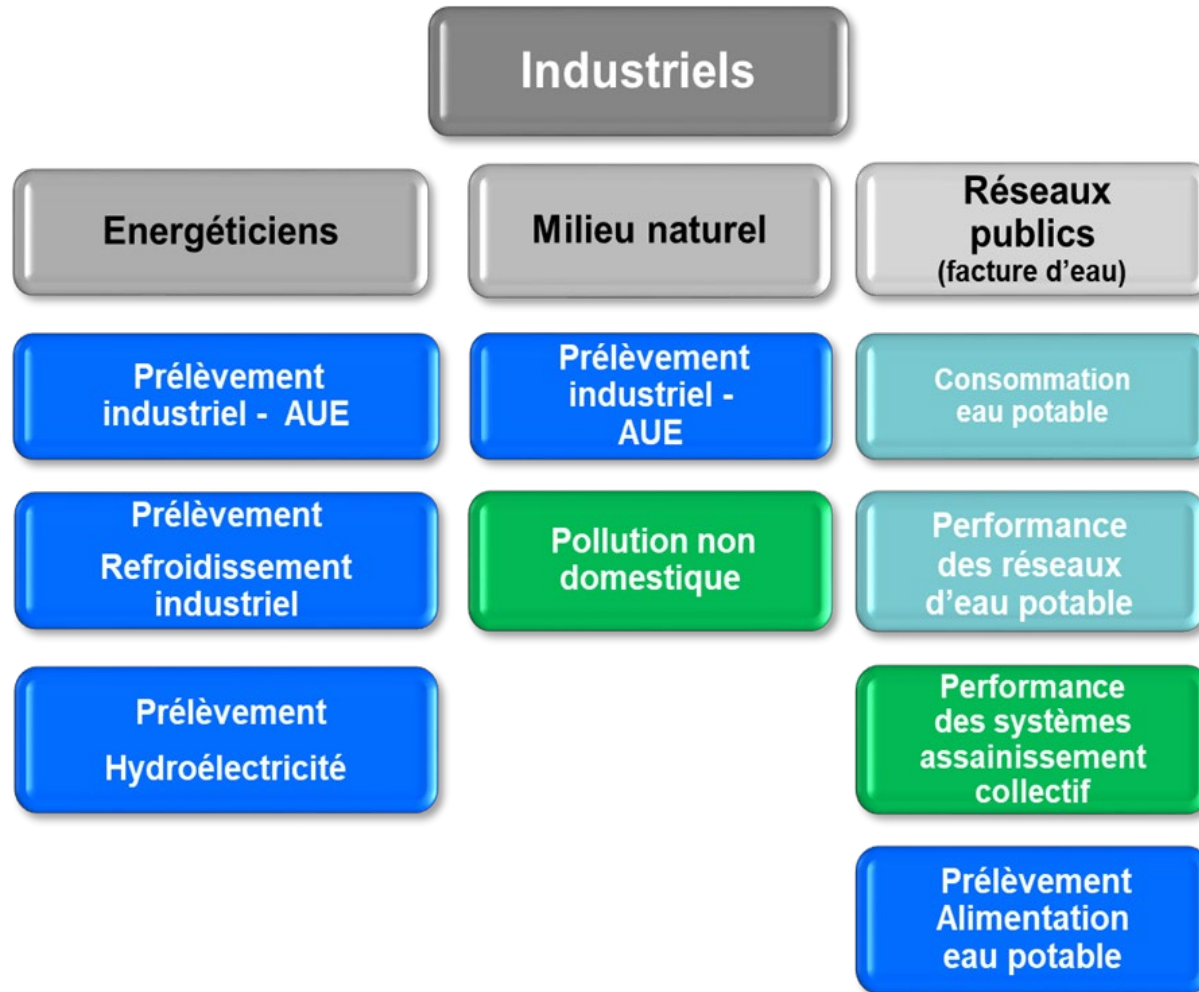
- Déterminer un plan d'action
- Vérifier ses estimations avec l'outil de simulation

Outils de simulation

- **Outil de simulation eau potable** = disponible à compter de juin 2025 sur le portail SISPEA
- **Outil de simulation assainissement collectif** = disponible fin septembre 2025 sur le portail des agences de l'eau
- Ce sont des **outils consolidés**. Toutes les données déclarées dans SISPEA ou VERSEAU seront récupérées automatiquement par l'outil de simulation.

INDUSTRIELS

Les incidences principales pour les industriels



- **Si raccordés en eau potable** = redevances prélèvement AEP + consommation d'eau potable + performance des réseaux d'eau potable via leur facture d'eau
- **Si raccordés en assainissement collectif** = redevance performance des systèmes d'assainissement collectif via leur facture assainissement
- **Si prélèvent dans le milieu naturel** = redevances prélèvement AUE (autres usages économiques) pour les m3 au-delà de 7 000 m3 avec taux spécifiques pour refroidissement industriel, hydroélectricité et canal.
- **Si rejettent dans le milieu naturel** = redevance pollution industrielle (non domestique) si flux de pollution rejetés supérieurs aux seuils physiques de redevabilité

INDUSTRIELS

raccordés à un réseau public

Deux éléments principaux ont un impact :

- Pour les industriels raccordés à un système d'assainissement collectif, ils ne sont plus redevables de la redevance pollution non domestique (1 113 industriels sur un total de 2 056).
- le déplafonnement des 6 000 m³ pour la consommation d'eau potable pour tous les industriels raccordés à un réseau d'eau potable.

**A compter du 1er janvier 2025,
tous les industriels raccordés sont soumis (via la facture d'eau)
aux nouvelles redevances sur tous les m³ consommés et/ou
assainis**

Incidences AELB pour les industriels raccordés montant total des redevances réseaux publics pour 100 000 m3 facturés

Modulation performance	Bon coefficient	Coefficient moyen	Mauvais coefficient
Prélèvement AEP	3 310 €	3 310 €	3 310 €
Consommation AEP	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Performance AEP	2 000 €	6 000 €	10 000 €
Total AEP	35 310 €	39 310 €	43 310 €
Performance Assainissement	8 400 €	19 600 €	28 000 €
Total	43 710 €	58 910 €	71 310 €

- Véritable incidence des performances des collectivités pour les industriels
- Coût de l'eau potable devient une donnée industrielle majeure

Les industriels raccordés au réseau d'assainissement collectif et exemptés de Suivi Régulier des Rejets (SRR) ne sont pas exonérés de leurs obligations :

- ✓ réglementaires (déclaration GIDAF)
- ✓ Relatives à leur convention de raccordement

ANNEXES

Calendrier de mise en œuvre

Année civile	Actions de déploiement		
2024	Vote par les instances de bassin des taux de l'année 2025* avec une publication avant le 31/10/2024 <i>* Dans le cadre du vote des taux du 12^{ème} programme, il sera proposé un vote des taux pour la période 2025-2030</i>		
	Factures d'eau	Déclaration	Paiement / Reversement
2025	Application des nouvelles redevances	Redevances de l'ancien système (sur l'année d'activité 2024)	Solde des redevances de l'année d'activité 2024 Acomptes de la redevance sur la consommation d'eau potable 2025
2026		Nouvelles redevances avec modulation forfaitaire pour les redevances pour la performance des réseaux (modulation optimale pour les SPEA)	Reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable (sommes encaissées) selon des modalités d'acompte et de solde
2027		Nouvelles redevances avec modulation réelle pour les redevances pour la performance des réseaux	Paiement des redevances pour performances Apurement des redevances de l'ancien système

Redevances performance

Redevances	Unité	Taux						Taux plafond	% taux plafond en 2030
		2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Performance des réseaux d'eau potable (taux non modulé)	en €/ m3	0,10 *	0,10	0,10	0,10	0,11	0,11	1,00	11%
<i>* Coefficient de modulation 2025 = coefficient forfaitaire de 0,2</i>									
Performance des systèmes d'assainissement collectif (taux non modulé)	en €/ m3	0,28 **	0,28	0,28	0,28	0,29	0,29	1,00	29%
<i>** Coefficient de modulation 2025 = coefficient forfaitaire de 0,3</i>									

Redevances performance = volume (m³ facturés) x taux x coefficient de modulation

- Bons coefficients = 0,2 ou 0,3 (coefficients 2025)
- Mauvais coefficients = 1
- Coefficient moyen du bassin (données 2020) = 0,41
- Si **coefficient de modulation < 0,4 = les collectivités sont gagnantes**

Incidence de la performance des réseaux d'eau potable

**Exemple de redevance performance des réseaux d'eau potable 2026
sur la base d'une assiette de 900 000 m³
(soit une agglomération de 18 000 habitants environ)
au taux de 0,10€/m³**

- **MAUVAIS : coefficient de modulation retenu à 1 :**
 $900\ 000 \times 0,10 \times 1 = 90\ 000\ €$
- **MOYEN : coefficient de modulation retenu à 0,6 :**
 $900\ 000 \times 0,10 \times 0,6 = 54\ 000\ €$
- **BON : coefficient de modulation retenu à 0,2 :**
 $900\ 000 \times 0,10 \times 0,2 = 18\ 000\ €$

**Meilleure connaissance
du réseau = moins de
fuites = coefficient
favorable**

Incidence de la performance des réseaux d'assainissement collectif

Exemple de redevance performance des systèmes d'assainissement collectif 2026 sur la base d'une assiette de 900 000 m³ (soit une agglomération de 18 000 habitants environ) au taux de 0,28€/m³

- **MAUVAIS** : coefficient de modulation retenu à 1 :
 $900\ 000 \times 0,28 \times 1 = 252\ 000\ €$
- **MOYEN** : coefficient de modulation retenu à 0,7 :
 $900\ 000 \times 0,28 \times 0,7 = 176\ 400\ €$
- **BON** : coefficient de modulation retenu à 0,3 :
 $900\ 000 \times 0,28 \times 0,3 = 75\ 600\ €$

**Meilleure surveillance +
réseau adapté = plus
d'efficacité = moins de
pollution = coefficient
favorable**



Contributions par catégorie d'usagers

Redevances au 12^e programme

 **0,61 €** de redevance
de pollution
payée par les éleveurs
concernés

 **10,11 €** de redevance
de pollutions diffuses
payée par les distributeurs de
produits phytosanitaires et
répercutés sur le prix des produits

 **2,54 €** de redevance
de prélèvement
payée par les irrigants

 **8,57 €** de redevance
de prélèvement
payée par les collectivités pour
l'alimentation en eau potable

 **1,60 €**
de redevances
de pollution
payée par les
industriels rejetant
dans le milieu naturel

 **100 €**
de redevances perçues
par l'agence de l'eau
100^{EAU} au 12^e programme

 **7,25 €**
de redevance de
prélèvement
payée par les
activités économiques
(y compris énergéticiens)

 **53,34 €** de redevances
consommation et
performance eau potable
payée par les abonnés
(à un réseau d'eau potable)

 **13,69 €** de redevance
performance
assainissement
payée par les abonnés
(à un système d'assainissement collectif)

 **0,51 €** de redevance
pour la protection du
milieu aquatique
payée par les pêcheurs

 **1,79 €** de redevance
cynégétique
payée par les chasseurs